



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 02/04/2026  
de la Commune de MAUCHAMPS (Essonne)**

**Date de la Convocation :** 28/03/2026

**Date d'affichage :** 28/03/2026

**Nombre de conseillers en exercice : 11**

Présents : 10

Pouvoir : 1

Votants : 11

Pour : 1      Contre : 0      Abstention : 10

L'an deux mille vingt-six, le quatre avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thomas GONSARD, Maire.

Etaient présents : Thomas GONSARD, Loïc VAN-BOUVELEN, Tessa RICHARD, Laurent CHEVRIER, Dominique CARISSETTI, Svetlana GUILLEMAIN, Jean-Pierre MORLOT, Nathalie PHAETON, Stéphanie GODEFROY, Melvina MALAYANDEE CHETTIAR.

Absent excusé ayant donné pouvoir : Damien SMETS à Thomas GONSARD

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Dominique CARISSETTI

**Objet de la délibération : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 09/10/2025**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (POUR : M. Thomas GONSARD),

**APPROUVE** à la majorité le procès-verbal du conseil municipal du 9 octobre 2025.

Pour certifiée conforme

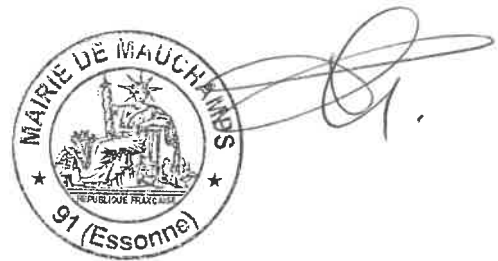
Fait et délibéré le 2 avril 2026

Le secrétaire de séance

Le Maire

Dominique CARISSETTI

Thomas GONSARD



La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication, faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles ou, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux devant le Président de la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde, cette démarche prolongeant le délai de recours contentieux qui devra être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois valant rejet implicite de la demande).

Certifié exécutoire compte-tenu de son dépôt en Sous-Préfecture,

Le

Et de la publication, Le